



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-04-189 RELATIF AU TRAITEMENTS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis public est donné que le conseil municipal adoptera le règlement numéro 2026-04-189 relatif au traitement des élus municipaux et des membres de comités lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 mai 2026 à 19h au lieu habituel de la tenue des séances, soit le 88, rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge.

Le règlement 2026-04-189 abrogera et remplacera le règlement RA-189-06-2018 et prévoit :

Rémunération de base			
Maire		Conseillers et conseillères	
2025 :	18 372\$	2025 :	9186\$
2026 :	21 128\$	2026 :	10 564\$
Allocation de dépense			
Maire		Conseillers et conseillères	
2025 :	9186\$	2025 :	4593\$
2026 :	10 564\$	2026 :	5282\$

La rémunération de base est indexée à la hausse pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant à la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada, tel que publié par le ministère des Affaires municipales à la Gazette officielle du Québec.

Un élu a droit à une rémunération additionnelle de 50\$ en fonction de sa présence à une séance d'un comité ou d'une commission qui a été établie par le conseil et dont il est membre.

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire, le maire suppléant aura droit, à partir du dixième jour de son remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire. Advenant le cas où le poste de maire devient vacant, le maire suppléant reçoit à compter de la date de cette vacance une somme égale à la rémunération du maire jusqu'à l'élection.

Ce règlement contient une clause d'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

Avis est aussi donné que le projet de règlement est disponible pour consultation à L'Hôtel de Ville situé au 88, rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 13h.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 15 avril 2026



François Rioux
Directeur général et Greffier-trésorier